

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 19 mai 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent : Maxime HOUDE

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Autorisation au maire à abandonner le produit de la chasse aux Communes

Par délibération du 13 avril 2023, le conseil municipal a décidé de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

La Commune étant propriétaire de parcelles dans le périmètre des lots de chasse de la Commune, ainsi que sur les bans de Communes avoisinantes, il convient d'autoriser le Maire à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse.

Mr le Maire propose d'abandonner le produit de la chasse des parcelles communales au profit des communes concernées.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'abandonner le produit de la location de la chasse pour les parcelles communales situées sur le ban communal de LIXHAUSEN au profit de la Commune,
- **DÉCIDE** d'abandonner le produit de la location de la chasse des parcelles appartenant à la Commune de LIXHAUSEN sur les bans des communes voisines aux communes concernées,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'abandon du produit de la chasse pour les parcelles communales.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 01 AOUT 2023

Le Maire,

La secrétaire,


Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG
GILLIG



**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 19 mai 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent : Maxime HOUDE

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Décision modificative n°1

Conformément au principe posé à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH), la compensation de cette suppression se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme (L'État a vocation à assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme).

Pour ajuster cette compensation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des communes ayant procédé à une hausse du taux de TH entre 2017 et 2019.

La Commune a décidé une augmentation du taux de Taxe d'Habitation entre 2017 et 2019, ce qui déclenche la mise en œuvre d'un prélèvement dont le montant s'élève à **1 507 €**.

Afin de pouvoir comptabiliser ce prélèvement, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

- **FONCTIONNEMENT :**

Compte 739118 – Autres reversements sur contributions directes	+ 1 507 €
Compte 66111 - Intérêts bancaires	- 1 507 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget 2023.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **01 AOUT 2023**

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG



MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2023

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 9

Date de convocation : 19 mai 2023

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent : Maxime HOUDE

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Renouvellement de la commission de contrôle de la liste électorale : désignation de 2 membres

La dernière campagne de composition de la commission de contrôle de la liste électorale ayant eu lieu en 2020 à l'issue des élections municipales. Conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral, il convient de procéder à une nouvelle composition de cette commission en 2023.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle veille à la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DÉSIGNE Mme Frédérique GRAHAM en qualité de membre titulaire
- DÉSIGNE Mme Brigitte VELTEN en qualité de membre suppléant

Vote à l'Unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 01 AOUT 2023

Le Maire,

La secrétaire,

Daniel LENGENFELDER

Céline GILLIG